



Resiliation de cours xxxxxx à distance

Par **evelnou**, le **02/11/2015 à 10:52**

Bonjour,rnrnJe me suis inscrite au cours xxxx au mois de décembre 2014 pour une formation d assistante maternelle. Passé le délai de 3 mois je ne m'étais toujours pas mis dans mes cours, je commençais à m'apercevoir que cette formation ne me convenais pas, je les ai appelé pour résilier mon contrat (entre temps ont m'avait dit qu'il existe des formations gratuites pour être assistante maternelle, et que n'importe comment je dois effectuer 120 h de formation organisée et financée par le département, en plus de la formation des cours xx, pour avoir l'agrément que je ne suis même pas sûre d'avoir) donc je les ai appelé mais ils n'ont rien voulu savoir (petite précision : je suis au chômage donc peu de ressources).rnrnDernièrement, je me suis fait opérer et souffrant beaucoup de mon dos, mon chirurgien m'a délivré un certificat dans lequel il est mentionné qu'actuellement je ne pouvais plus suivre cette formation. Ils ont émis un avis défavorable, me disant que ce n'était pas définitif, que j'avais 3 ans pour faire la formation et que, dans ce cas, je devais continuer de payer. Je n'ai jamais envoyé aucun devoir, aucun entretien avec des professeurs, je paie depuis bientôt un an et aucune nouvelle non plus de leur part du fait que je n'envoie rien.rnrnPuis-je faire opposition des prélèvements sans risquer d'être poursuivie ?rnrnMerci.

Par **pat76**, le **09/11/2015 à 19:21**

BonjourrnrnTout d'abord vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception pour résilier votre contrat de formation à distance. Vous indiquez les motifs de votre résiliation et vous joignez une copie du certificat de votre chirurgien.rnrnVous précisez que tout litige suite à votre lettre de résiliation se règlera obligatoirement devant le Tribunal compétent dont vous dépendez. Vous ajoutez qu'en aucun cas vous n'accepterez de recevoir des appels téléphoniques, e-mail ou sms pour vous réclamer un quelconque paiement. Vous indiquez que

si cela devait se produire, vous n'hésitez pas à déposer plainte auprès du Procureur de la République pour harcèlement moral.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.rnrnEnsuite, vous allez au plus vite voir votre banquier pour lui dire de ne plus accepter les demandes de prélèvement émanant de l'établissement d'enseignement à distance.rnrnNe craignez rien pour la suite qui sera donnée à votre courrier, il n'y aura aucune poursuite judiciaire d'engagée contre vous car il vous serait alors très facile de réclamer au juge de prononcer la nullité de votre contrat pour infraction aux articles du Code de l'éducation qui régissent l'enseignement à distance.rnrnNe répondez à aucune lettre simple et attendez de recevoir un courrier recommandé.rnrnBien cordialement

Par **evelnou**, le **10/11/2015** à **11:49**

bonjour,j ai deja envoyé mon courrier avec accusé de reception et ils m ont répondu de la meme façon

Par **evelnou**, le **18/11/2015** à **09:29**

bonjour pat76 j ai renvoyé une lettre avec accusé de réception en suivant vos indications.je ne manquerais pas de vous tenir au courant des suites de mon courrier.cordialement

Par **evelnou**, le **29/11/2015** à **10:41**

bonjour,je viens de recevoir un deuxième courrier avec accusé de réception,dans cette lettre il n'ai plus question de mon certificat médical mais il me demande de régler la totalité de ma formation car je n ai pas respecté le délai de 3 mois ,pouvez vous me dire ce que je dois répondre.merci j attends de vos nouvelles cordialement